

Statut SARL

À associé unique assumant personnellement la gérance

Société : 5W

Société à responsabilité limitée : SARL

Au capital de : 7.622,45 euros

Siège social : 4 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 Paris

Le soussigné :

M. COLSON Olivier demeurant au 37 Quai Franklin Roosevelt 77920 Samois-sur-Seine' né le 4 avril 1963 à Fontenay-aux-Roses 92 a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Article 1er : Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 : Objet

La société a pour objet : Transaction immobilière, mise en relation location immobilière, conseil en rénovation immobilière, apporteur d'affaires. Conseil, formation, conception et distribution d'outils d'aide au management.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus.

Article 3 : Dénomination

Sa dénomination sociale est : 5W

Ses noms commerciaux sont : HISTORIC HOME - SOLEIL DE CRETE - EVASION HISTOIRE - PILOT RH

Ses sigles sont : HISTORIC HOME - SOLEIL DE CRETE - EVASION HISTOIRE - PILOT RH



Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « société à responsabilité limitée » ou des initiales : « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé à : 4 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS.

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 : Durée

La société a une durée de 99 années (quatre-vingt-dix-neuf) sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 : Apports

Apports en numéraire :

3.963 euros (trois mille neuf cent soixante trois euros)

M. COLSON Olivier apporte et verse à la société une somme totale de 3.963 euros

La somme totale versée, soit, 3.963 euros a été déposée le 13 août 1999

au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à Société Générale Paris Victor Hugo 10 place Victor Hugo 75116 PARIS.

Apports en nature :

Ordinateurs et imprimantes pour un montant total de 3.659,45 euros

Article 7 : Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : 7.622,45 euros et est divisé en une part.

Article 8 : Gérance

La société est gérée par son associé unique, M. COLSON Olivier



Article 9 : Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 : Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 01 janvier et finit le 31 décembre.

Article 11 : Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.
Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12 : Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13 : Frais et formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Paris

le 12 novembre 2024

En 3 exemplaires.

Signature de l'associé

Artiste en ligne
